

QUATRIEME PARTIE

COMMERCE ET TRANSPORTS

I. — EXPORTATIONS — CRÉDITS EN DEVISES POUR LE 2^{me} SEMESTRE 1946

1. — EXPORTATIONS DÉJÀ RÉALISÉES

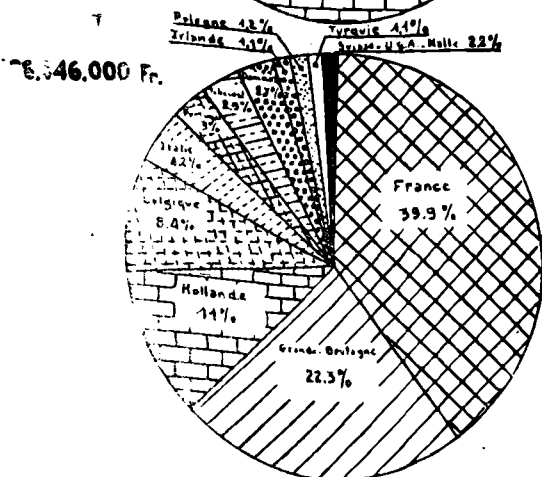
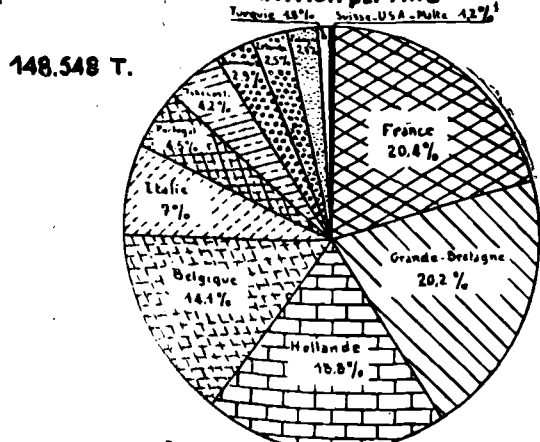
Les graphiques ci-joints présentent un état des exportations réalisées durant le mois d'août 1946. Elles atteignent un total de 148.548 tonnes, valant 228.446.000 de francs.

Au 31 août 1946, la somme des exportations effectuées sur les pays à devises depuis le début de l'année atteignait \$ 9.342.000. Or

le programme 1946 prévoit que les exportations de l'Afrique du Nord dans son ensemble amèneront à l'Union Française un total de \$ 40.000.000. L'importance économique de la Tunisie étant généralement évaluée au cinquième de l'ensemble de l'Afrique du Nord, on peut affirmer que les exportations tunisiennes ont d'ores et déjà dépassé le quota de 8 millions de dollars qu'elles auraient dû atteindre à la fin de l'année.

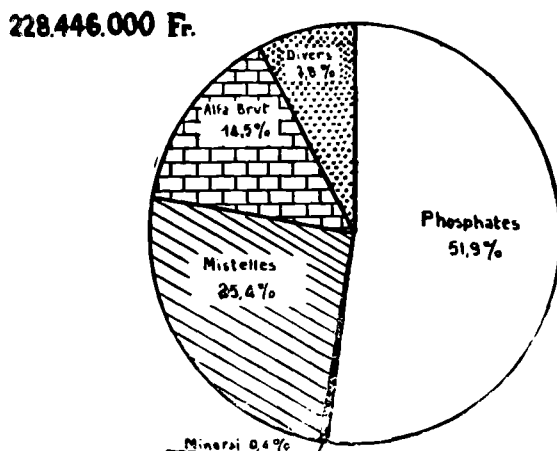
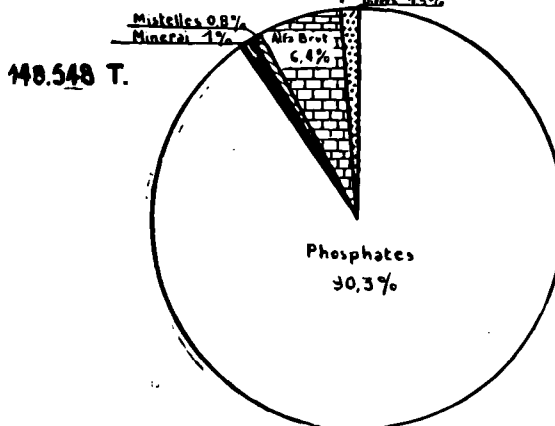
EXPORTATIONS de la TUNISIE AOÛT 1946

I. RÉPARTITION par PAYS



EXPORTATIONS de la TUNISIE AOÛT 1946

II. RÉPARTITION par PRODUITS



2. — CREDITS EN DEVISES POUR LE 2^e SEMESTRE 1946

La Commission des Approvisionnements, dans sa séance du 28 août 1946, a décidé d'affecter aux besoins généraux de l'Afrique du Nord, au cours du deuxième semestre 1946, une somme totale de \$ 40.000.000.

Un total de \$ 23.520.000 est mis à la disposition directe des Administrations des trois pays de l'Afrique du Nord. A la Régence est attribuée, sur ce total, une somme de \$ 5.650.000.

Un total de \$ 16.480.000 est affecté aux organismes métropolitains chargés d'effectuer un certain nombre d'achats pour le compte de l'Afrique du Nord :

a) Au C.A.C. une somme de \$ 7.000.000 pour les commandes de produits pétroliers à parvenir des Etats-Unis. Il faut noter qu'à cette somme s'ajoute le montant des économies réalisées sur les allocations en devises ouvertes au titre du premier semestre 1946. Ces économies ont été évaluées pour le programme civil à \$ 1.960.500 et pour le programme militaire à \$ 723.000. Il faut y ajouter \$ 371.000 provenant de la récupération de surplus.

Le montant des disponibilités pour le deuxième semestre 1946 s'élève pour ce poste à :

\$	7.000.000
\$	1.960.500
\$	723.000
\$	371.000
\$	10.054.050

b) A l'A.T.I.C. une somme de \$ 4.350.000 destinée à régler les fournitures mensuelles de :

55.000 t. de charbon en provenance des Etats-Unis,

6.000 t. de charbon en provenance de Grande-Bretagne,

12.000 t. de charbon en provenance de la Ruhr,

12.000 t. de charbon en provenance de Turquie.

c) Au Ministère de la Production Industrielle une somme de \$ 420.000 pour achat de papier journal et une somme de \$ 1.250.000 pour achat de tabacs.

d) Au Ministère de l'Agriculture une somme de \$ 890.000 pour achat de pommes de terre de semences, une somme de \$ 300.000 pour achat de semences de légumes secs, correspondant respectivement à 11.000 tonnes de pommes de terre et 1.500 tonnes de semences de légumes secs.

e) Au Ministère du Ravitaillement \$ 1.600.000 destinés à l'achat aux Etats-Unis de 15.000 tonnes de sucre, et \$ 680.000 destinés à l'achat en Grande-Bretagne de 775 tonnes de thé.

A noter que les crédits s'appliquent pour les pays autres que les Etats-Unis à des prix C.A.F. et pour les marchandises achetées aux Etats-Unis à des prix FOB.

II. — LES SURPLUS AMÉRICAINS EN TUNISIE

L'Armée Américaine laissait, après son départ définitif de Tunisie, un matériel abondant de surplus dispersés en de nombreux dépôts et dont la valeur neuve était évaluée à 2.592.000 \$ par la Commission Américaine de liquidation et la valeur d'inventaire à 1.505.000 \$.

Après de longues et minutieuses négociations, conduites du 19 avril au 3 mai, le Gouvernement Tunisien signa un contrat d'achat de la totalité des stocks, à l'exception des installations pétrolières et des aérodromes de Tunis et de Gabès, pour la somme de 650.000 \$.

En application de l'arrêté résidentiel du 1^{er} juin 1945, l'Office de la Récupération était réputé acquéreur et liquidateur du matériel dont il prenait la gérance.

Postérieurement à la signature du contrat, le Gouvernement français ayant obtenu du Gouvernement américain un crédit en dollars pour l'achat des Surplus stationnés dans l'Union Française, le Service de la Production Industrielle obtenait du Ministère des Finances de prélever le prix de l'achat tunisien sur ce crédit; par cette deuxième négociation, le Gouvernement laissait intacts ses crédits de devises trimestriels pour l'exécution des achats à l'Etranger du commerce et de l'industrie privée.

COMPOSITION DES SURPLUS DE TUNISIE

On y trouvait :

— Un lot ravitaillement (conserves en général, confiserie);